Hôpitaux

A Versailles, le 2. fevrier 1787.

Methode antivénérienne du S.r Bru. /.

Je me suis flatté, Monsieur, que vous voudriez bien concourir à mes vües dans un objet qui intéresse essentiellement l'humanité en général et en particulier le Département de la Marine ainsi que l'economie des fonds du Roi.

Il s'agit d'une methode curative pour les maladies vénériennes, et vous êtes sans doute bien persuadé qu'avant d'y donner mon attention, je me suis tenu en garde contre les prestiges du Charlatanisme ou les tentatives de la cupidité, et que les exemples si multipliées en ce genre m'auroient rendu circonspect, quand je n'aurois pas senti personnellement la nécessité de la plus prudente réserve. Mais ayant en même tems reconnu que cette prudence devoit avoir des bornes, et que c'eut été la porter trop loin que de rejetter, sans examen, un moyen qui pouvoit être véritablement utile, j'ai recouru aux lumieres de l'expérience: elles ont constamment éclairé pendant plusieurs années les succès de cette méthode soumise à des épreuves répetées, faites en grand et sous les yeux des gens de l'art qui ont authentiquement constaté ces succès. Cependant il vient de s'élever des nuages, et quoique je sois assez fondé à suspecter les causes qui les ont produits, je desire de les voir entièrement dissipés, et c'est pour parvenir au point de vérité qui fixe irrévocablement mon opinion, que je vous prie Monsieur, de nommer une Commission de tels membres du College de Chirurgie que vous voudrez choisir, pour examiner cette affaire avec toute l'attention

ARC 12
d. 61 n° 3

M. Andouillé P.er Chirurgien du Roi. /.

quelle exige, d'aprés l'exposé que je vais vous en faire, les pieces qui accompagneront cette lettre, et les renseignements qui seront produits à la Commission. J'ai pensé que je ne pouvois trouver une source plus pure de connoissances et d'impartialité ; aussi, Monsieur, ce sera sur le rapport de cette commission que je me déterminerai, quand vous me l'aurez fait passer, sur le parti que j'aurai définitivement à prendre.

Le S.r Bru Chirurgien de Montauban se présenta en 1781. comme ayant découvert, approfondi et éprouvé cette methode curative et me proposa de l'employer dans les Ports en l'annonçant comme exempte des inconvénients reconnus dans les autres methodes, et en même tems économique, en ce qu'elle n'exigeoit point de séjour d'hopital, et ne détournoit point les malades de leurs occupations habituelles.

J'ordonnai dès cette même année, et successivement en 1782. et 1783. à Toulon et à Brest des épreuves d'abord faites avec précaution en petit, renouvellées ensuite en grand et toutes soumises à l'Inspection des gens de l'art : elles furent suivies de la réussite la plus complette, et les certificats ajoutés aux procès verbaux qui me furent adressés, constaterent des <u>guérisons parfaites</u> <u>sans accidents</u> et sans que les Malades aient été <u>détournés de leurs occupations</u> ordinaires. Ces Certificats sont fidellement rapportés dans la brochure dont je joins ici plusieurs exemplaires.

Ces succès me porterent à envoyer le S.r Bru dans

[ACA]DÉMIE ROYALE
DE
[MÉDECINE]

les trois Ports de Brest, Toulon et Rochefort pour y former des établissemens et diriger l'administration de sa méthode; mais loin d'en prescrire l'usage malgré l'efficacité que j'étois fondé à lui croire et l'économie qui en résultoit, je sentis que l'autorité ne devoit pas intervenir dans une matière aussi délicate, à moins d'être éclairée par l'évidence; j'observai que cette méthode ne devoit pas être exclusive, (Et son auteur lui même ne l'a point encore présentée comme telle) je voulus que ce fût la confiance libre et fondée sur des succès soutenus qui l'établit.

Le Sr. Bru se rendit en conséquence dans les trois Ports où il traita et guérit successivement un grand nombre de malades de tous États; mais à la fin de 1785. il s'éleva à Toulon des plaintes contre la méthode qu'on inculpa comme insuffisante, et surtout comme contraire aux gens qui ont la poitrine délicate.

Quoique ces plaintes tardives fussent contradictoires avec les comptes précédemment rendus, et que je connusse particulièrement les motifs qui les avoient excitées, je ne voulus pas les négliger, et j'ordonnai dans tous les Ports qu'on examinât avec la plus scrupuleuse attention les procédés du Sr. Bru et leurs résultats.

A Toulon d'où les premières plaintes étoient parties 70. malades anciennement traités, furent soumis à une visite.

Une partie fut reconnue parfaitement guérie

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

et ne se plaignant de rien

Une autre présenta encore des Symptômes de mal vénérien; mais comme dans l'intervalle de l'ancien traitement à la visite les hommes auroient pu contracter des maladies nouvelles, je restai dans le doute à cet égard.

Quelques autres se plaignirent de maux de poitrine; mais comme ces plaintes pouvoient être attribuées ou à la disposition des sujets ou à la méthode; que le traitement par les frictions, le sublimé &c.ª ne devoit pas être plus favorable aux poitrinaires, je ne pus encore appercevoir la vérité.

A Rochefort on continua de se louer de la methode.

A Brest le Sr Bru trouva les esprits très prévenus. On y exigea une nouvelle épreuve à laquelle il se soumit, et il fut nommé une Commission de Médecins et de Chirurgiens pour la suivre et en rendre compte.

Le rapport de cette Commission, très défavorable me fut adressé. Je fus d'abord étonné de le voir souscrit des mêmes noms qui se trouvent à la suite des Certificats si avantageux de 1782 et 1783. J'y remarquai ensuite des reproches contradictoires entr'eux, des inexactitudes, et mes soupçons furent fortifiés par la connoissance de quelques particularités dont je fus informé. Je les fis communiquer secrètement à une personne digne de ma confiance et à portée de m'éclairer: Elle me fit savoir "qu'il y avoit eu beaucoup de personnalités +

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

« dans cette affaire, qu'il étoit vrai que la méthode du « Sr Bru avoit beaucoup moins d'inconvénients que toutes « les autres; qu'elle guérissoit le plus grand nombre de « malades, et qu'elle n'avoit absolument contre elle « que de n'être pas connue ». Enfin cette personne me proposa d'acheter le secret du Sr Bru quelque prix qu'il dût couter.

Mais ce Chirurgien ne s'est jamais annoncé comme possesseur d'un secret qu'il voulut vendre; il s'est présenté comme ayant adopté une méthode fondée sur les principes de la Phisique, de la Chimie de la Médecine et sur les lumieres de l'expérience. Il a offert, après les épreuves qu'il a subies avec succès pendant trois ans, et il offre encore aujourd'hui, de former dans les Ports des Etablissements conformes à ses principes, d'y instruire des Eleves et d'y publier non seulement la composition de ses gateaux antivénériens, mais encore toute la suite de ses procédés et l'ensemble de sa théorie, s'en remettant à la justice du Gouvernement pour la récompense dont il sera alors susceptible.

Dans cet état, Monsieur, vous sentez que j'ai le plus grand desir de fixer mon opinion, et j'attends cette détermination du travail de la Commission que vous en aurez chargée. Je joins ici le rapport qui m'a été adressé de Brest, et je charge le Sr Bru de faire passer les réponses qu'il y a faites à la Commission que vous aurez nommée, lorsqu'elle le jugera à propos: il demeure à Paris rue du Cocq St Honoré. Je le charge aussi de produire

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE ROYALE DE [illegible]

tous les renseignements qui pourront lui être —
demandés, et je pense même qu'il se prêtera s'il est
nécessaire à développer aux yeux de la Commission —
tout le plan de sa méthode.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur,
votre très humble et très obéissant serviteur. /.

Le Mis de [illegible]

N° 18